



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 14/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**29**

Nombre de conseillers en exercice :**29**

Date de convocation :
14 avril 2026

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés : DENAIX Christine pouvoir donné à PARET Evelyne, SEFIANI Siham pouvoir donné à KRIER Catherine, MARTIN Frédéric pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur LHUILLIER Aurélien

Membres présents.....26
 Absents représentés.....3
 Absents.....0
 Votants.....29

Délibération DELIB 29 2026

Désignation des délégués locaux du CNAS - Rapporteur : Catherine KRIER

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	3	29	0	0	0

Le Conseil Municipal a mis en place une action sociale en faveur du personnel communal en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1^{er} Janvier 2010.

A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) représentent la collectivité au sein des instances du CNAS, comme il est précisé dans la « Charte de l'action sociale ».

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner à nouveau deux délégués pour les 6 années à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner deux délégués pour représenter la Ville de Seichamps au sein des instances du CNAS :

- Collège des élus : Mme Evelyne PARET
- Collège des agents : Mme Gaëlle ANDRE

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 avril 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER
2026.04.28 18:27:18 +0200
Ref:10908572-16446373-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER